



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



**Édition Chronologique n° 71 du 6 septembre 2024**

TEXTE NOMINATIF

Texte 4

### **DÉCISION**

portant délégation de signature (direction de la sécurité aéronautique d'État).

Du 03 septembre 2024

## DÉCISION portant délégation de signature (direction de la sécurité aérienne d'État).

Du 03 septembre 2024

NOR A R M M 2 4 0 1 5 7 0 S

---

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision du 04 septembre 2023 portant délégation de signature \(direction de la sécurité aérienne d'État\).](#)

Référence de publication :

---

Le directeur de la sécurité aérienne d'État,

Vu le décret n° 2013-366 du 29 avril 2013 modifié portant création de la direction de la sécurité aérienne d'État ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2013 modifié portant organisation de la direction de la sécurité aérienne d'État ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2013 modifié fixant les attributions de l'autorité de sécurité aérienne d'État, de l'autorité technique et des autorités d'emploi en matière d'utilisation, de navigabilité et d'immatriculation des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2016 modifié fixant les règles et services de la circulation aérienne militaire ,

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur de la sécurité aérienne d'État et dans la limite de leurs attributions, les actes mentionnés au III de l'article 6 du décret du 29 avril 2013 susvisé :

1. M. le général de brigade Jean-Baptiste Pouret, chargé des fonctions de directeur de la navigabilité ;
2. M. le colonel Thierry Schuster, adjoint au directeur de la navigabilité ;
3. M. le colonel Iradjaradjasojane Mourougou, chargé des fonctions de sous-directeur « contrôle de la navigabilité » de la direction de la navigabilité ;
4. Mme la capitaine de frégate Juliette Avignon, chargée des fonctions de sous-directrice « réglementation navigabilité » de la direction de la navigabilité ;
5. M. le lieutenant-colonel Thierry Jouanole, au sein de la sous-direction « contrôle de la navigabilité » de la direction de la navigabilité.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de la circulation aérienne militaire, M. le colonel Xavier Dorange, sous-directeur « surveillance et audit » de la direction de la circulation aérienne militaire, reçoit délégation pour signer les autorisations de vol en circulation aérienne militaire prises en application de l'arrêté du 20 juillet 2016 susvisé.

### Article 3

La décision du 4 septembre 2023 portant délégation de signature pour la direction de la sécurité aérienne d'État est abrogée.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général de division aérienne,  
directeur de la sécurité aéronautique d'État,*

Cyrille DUVIVIER.